



Indemnisation véhicule suite incendie

Par **wolff christian**, le **24/08/2009** à **13:16**

Bonjour,
mon véhicule a été détruit lors d'un incendie dans mon garage - incendie du au véhicule-
l'expert me propose une indemnisation non convenable

puis je refuser l'indemnisation et demander a la place le remplacement de mon véhicule, par
une véhicule de même catégorie, et de même standing?

merci

Par **chaber**, le **28/08/2009** à **16:14**

Bonjour,
Vous ne pouvez prétendre, sauf conventions contraires dans votre contrat, qu'à la valeur
vénale de votre véhicule.

La cour de Cassation accorde une valeur de remplacement lorsque le fait est imputable à un
tiers au titre de l'art 1382 du code civil.